

OBJET: Acquisition d'un terrain de 602m2 cadastré section DE n°67 (partie), appartenant à Monsieur Claude PAYET, nécessaire à l'aménagement du chemin Vabois à Bellepierre.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Les travaux d'aménagement du chemin Vabois à Bellepierre, notamment du nouveau raccordement sur le CD 42, nécessitent l'acquisition partielle (602m2) d'un terrain cadastré section DE n°67, appartenant à Monsieur Claude PAYET.

Après négociations, un accord est intervenu avec le vendeur sur la base de 80 Francs du mètre carré, inférieur au seuil de consultation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

.....

VU - St-Denis le 29 Mai 1980
P/Le Préfet, le Secrétaire Général
Signé: Patricia Laguerre
Pour Copie Certifiée Conforme
P/Le Préfet, le Chef de Bureau délégué